



A qui dois-je faire parvenir ma comptabilité annuelle ?

Par **familymac**, le **30/10/2008 à 00:55**

Je veux monter une EURL dont je serai la seule gérante et employé. Je ferai toute ma comptabilité par un logiciel de compta (recettes, dépenses, stock, fournisseurs, état de trésorerie et fin d'exercice). Dois-je à la fin de l'exercice, le faire valider par un expert-comptable, puis le faire parvenir à la chambre du commerce, qui transmet au service fiscal ?

Par **Thierry Nicolaides**, le **07/11/2008 à 10:18**

la validation par un expert comptable n'est pas necessairernnen fin d'année vous devrez remplir une déclaration fiscale pour votre eurl (expert comptable ou avocat fiscaliste utile alors) à adresser au centre des impôts rnrnet transmettre au greffe du Tribunal de commerce vos comptes et votre assemblée rnrnCordialement